

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 076-217604750-20260212-DCM2026002-DE



eau
métropole
ROUENNORMANDIE



NOTE LIMINAIRE - ANNEXES 2024

ANNEXE I

Factures types

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont identiques pour les 71 communes de la Métropole depuis 2021 suite à la fin de l'harmonisation et à la fin des dernières délégations de service public. Toutefois, la facture d'eau varie en 2024 selon les suivants :

- Le zonage de pollution domestique :

Les 71 communes de la Métropole sont classées selon trois zones de pollution domestiques définie par l'Agence de l'Eau dans le cadre du XI programme pour la période 2019-2024: zone de base, zone moyenne et zone renforcée. Pour chacune des trois zones un taux est appliqué et modulé en fonction des pollutions constatées dans les territoires et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et atteindre le bon état écologique des eaux.

- Le système d'assainissement :

Sur les 71 communes de la Métropole, seule la commune d'Yville-sur-Seine ne dispose pas d'un système d'assainissement collectif. Les usagers de cette commune ne sont pas assujettis à la redevance d'assainissement collectif ni à la redevance modernisation des réseaux de collecte.

Ainsi, en 2024 en application de ces critères, la facturation des 71 communes de la Métropole peut être regroupée en 4 factures types :

- une facture type correspondant aux communes disposant d'un système d'assainissement en tout ou partie collectif et classées en zone de pollution de base,
- une facture type correspondant aux communes disposant d'un système d'assainissement en tout ou partie collectif et classées en zone de pollution moyenne,
- une facture type correspondant aux communes disposant d'un système d'assainissement en tout ou partie collectif et classées en zone de pollution renforcée,
- une facture type correspondant à la commune d'Yville-sur Seine ne disposant pas de système d'assainissement collectif et classée en zone pollution renforcée

La réforme de redevances AESN et la suppression des redevances pollution a conduit à la suppression de zonage de pollution en 2025.
En 2025, la facturation des 71 communes de la Métropole peut être regroupée en 2 factures types:

- une facture type correspondant aux communes disposant d'un système d'assainissement en tout ou partie collectif
- une facture type correspondant à la commune d'Yville-sur Seine ne disposant pas de système d'assainissement collectif

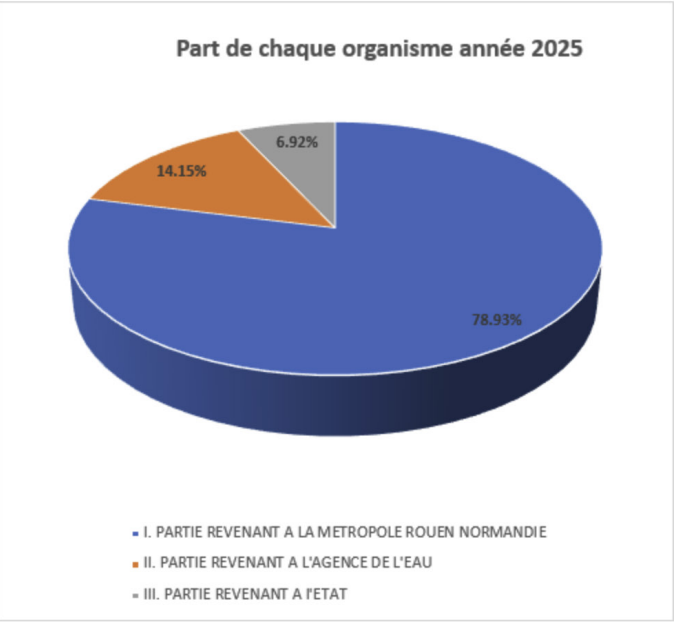
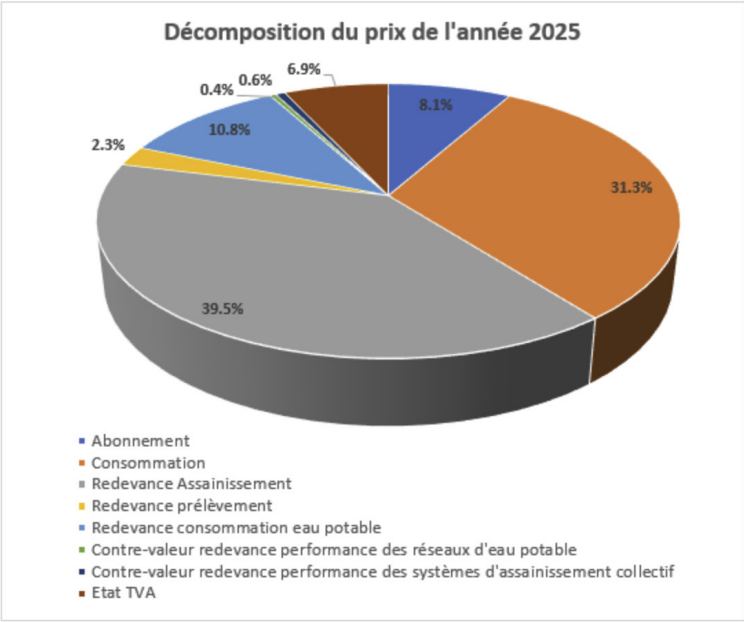
ÉVOLUTION FACTURE EAU

Communes classées en zone de pollution base

BIHOREL
BONSECOURS
BOIS-GUILLAUME
BOOS
DARNÉTAL
DÉVILLE-LÈS-ROUEN
FONTAINE-SOUS-PRÉAUX
HOULME
HOUPEVILLE
ISNEAUVILLE
MALAUNAY
MAROMME

MESNIL-ESNARD
MONTMAIN
NEUVILLE-CHANT-D'OISEL
NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE
FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE
QUÉVREVILLE-LA-POTERIE
RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER
SAINT-AUBIN-ÉPINAY
SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL
SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS
SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

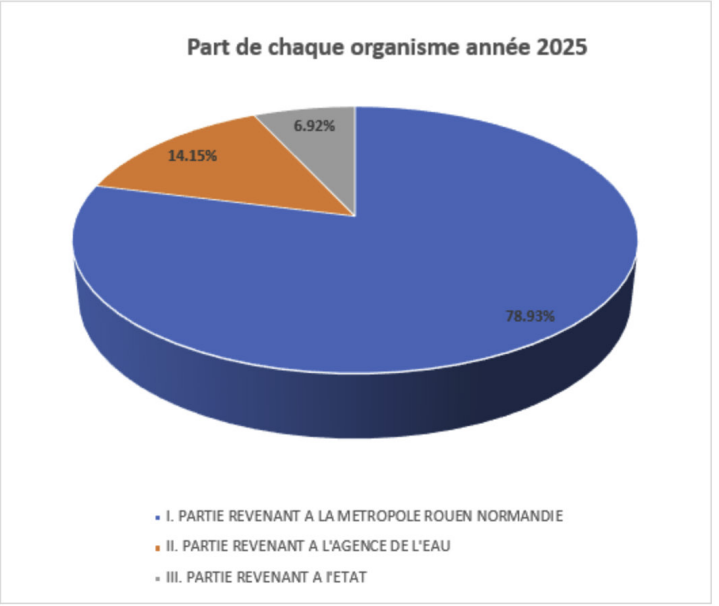
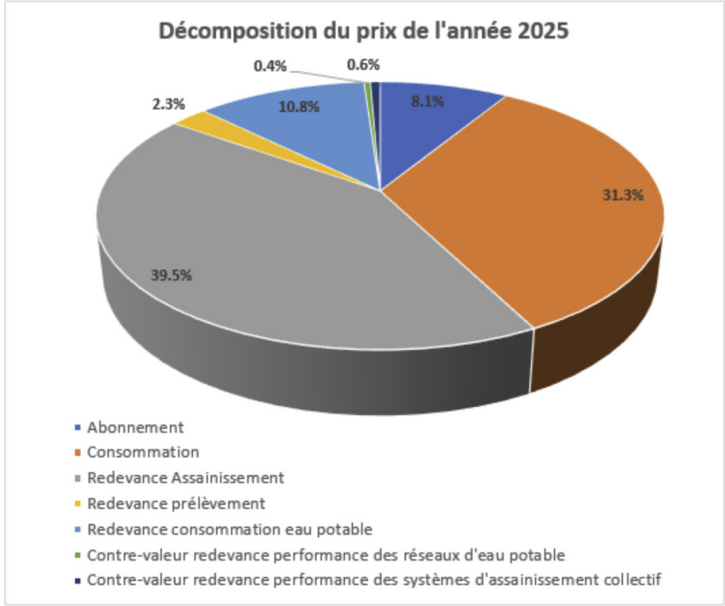
EVOLUTION FACTURE EAU 120 m 3							Décomposition de la facture	
		2024		2025			2,024	2,025
	Décomposition de la facture d'Eau 120 m3	Tarifs 2024 en € HT /m3	Montant 2024 en €	Tarifs 2025 en € HT /m3	Montant 2025 en €	Evolution tarifs entre 2024 et 2025 en %	%	%
MRN	Total EAU en € (abonnement et consommation)		188.56		202.14	7.2%		
	Abonnement (part fixe)		38.93		41.73	7.2%	8.3%	8.1%
	Consommation (part variable)	De 0 à 40 m3/an	1.0551	42.20	1.1311	45.24	7.2%	
		De 41 à 100 m3/an	1.2618	75.71	1.3526	81.16	7.2%	
		De 101 à 120 m3/an	1.5861	31.72	1.7002	34.00	7.2%	
	Total consommation (part variable)		149.63		160.41	7.2%	32.0%	31.3%
	Redevance d'assainissement collectif (en € HT/m3)		1.5422		1.6841	202.09	9.2%	39.6%
I. Partie revenant a la Metropole Rouen Normandie			373.63		404.23	8.2%	79.9%	78.9%
AESN 2024 XI Programme 2019-2024	Redevance pour MODERNISATION AESN	0.1850	22.20				4.7%	0.0%
	Redevance pour POLLUTION de l'eau AESN 0,22 en €/ m3	0.2200	26.40				5.6%	0.0%
AESN 2025 XII Programme 2025-2030	Redevance prélèvement m3 AESN	0.1000	12.00	0.1000	12.00	0.0%	2.6%	2.3%
	Redevance consommation eau potable			0.4600	55.20			10.8%
	Contre-valeur redevance performance des réseaux d'eau potable			0.0170	2.04			0.4%
	Contre-valeur redevance performance des systèmes d'assainissement collectif			0.0267	3.20			0.6%
II. Partie revenant à l'Agence de l'Eau			60.60		72.44		13.0%	14.1%
Total facture HT 120 m3			434.23		476.67	9.8%	92.9%	93.1%
ETAT	TVA 5,5%*		12.48		14.93	19.6%		
	TVA 10%**		20.73		20.53	-1.0%		
	III. Part revenant à l'Etat (total TVA)		33.21		35.46		7.1%	6.9%
Total facture TTC 120 m3			467.44		512.13	9.6%	100.0%	100.0%
* soumis à TVA de 5,5%: total eau, redevance prélèvement, redevance lutte contre pollution								
** soumis à TVA de 10% : redevance modernisation et assainissement								



ÉVOLUTION FACTURE EAU Communes classées en zone de pollution moyenne

SAINT-PAËR
SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE

EVOLUTION FACTURE EAU 120 m 3						Décomposition de la facture	
		2024		2025		2,024	2,025
Décomposition de la facture d'Eau 120 m3		Tarifs 2024 en € HT /m3	Montant 2024 en €	Tarifs 2025 en € HT /m3	Montant 2025 en €	Evolution tarifs entre 2024 et 2025 en %	
MRN	Total EAU en € (abonnement et consommation)		188.56		202.14	7.2%	
	Abonnement (part fixe)		38.93		41.73	7.2%	8.0%
	Consommation (part variable)	De 0 à 40 m3/an	1.0551	42.20	1.1311	45.24	7.2%
		De 41 à 100 m3/an	1.2618	75.71	1.3526	81.16	7.2%
		De 101 à 120 m3/an	1.5861	31.72	1.7002	34.00	7.2%
	Total consommation (part variable)		149.63		160.41	7.2%	30.7%
	Redevance d'assainissement collectif (en € HT/m3)		1.5422	185.06	1.6841	202.09	9.2%
I. Partie revenant a la Metropole Rouen Normandie			373.63		404.23	8.2%	76.6%
AESN 2024 XI Programme 2019-2024	Redevance pour MODERNISATION AESN	0.1850	22.20				4.6%
	Redevance pour POLLUTION de l'eau AESN 0,38 en €/ m3	0.3800	45.60				9.4%
	Redevance prélèvement m3 AESN	0.1000	12.00	0.1000	12.00	0.0%	2.5%
AESN 2025 XII Programme 2025-2030	Redevance consommation eau potable			0.4600	55.20		10.8%
	Contre-valeur redevance performance des réseaux d'eau potable			0.0170	2.04		0.4%
	Contre-valeur redevance performance des systèmes d'assainissement collectif			0.0267	3.20		0.6%
	II. Partie revenant à l'Agence de l'Eau		79.80		72.44		16.4%
Total facture HT 120 m3			453.43		476.67	5.1%	93.0%
ETAT	TVA 5,5%*		13.54		14.93	10.2%	
	TVA 10%**		20.73		20.53	-1.0%	
	III. Part revenant à l'Etat (total TVA)		34.27		35.46		7.0%
Total facture TTC 120 m3			487.69		512.13	5.0%	100.0%
* soumis à TVA de 5,5%: total eau, redevance prélèvement, redevance lutte contre pollution							
** soumis à TVA de 10% : redevance modernisation et assainissement							



ÉVOLUTION FACTURE EAU

Communes classées en zone de pollution renforcée

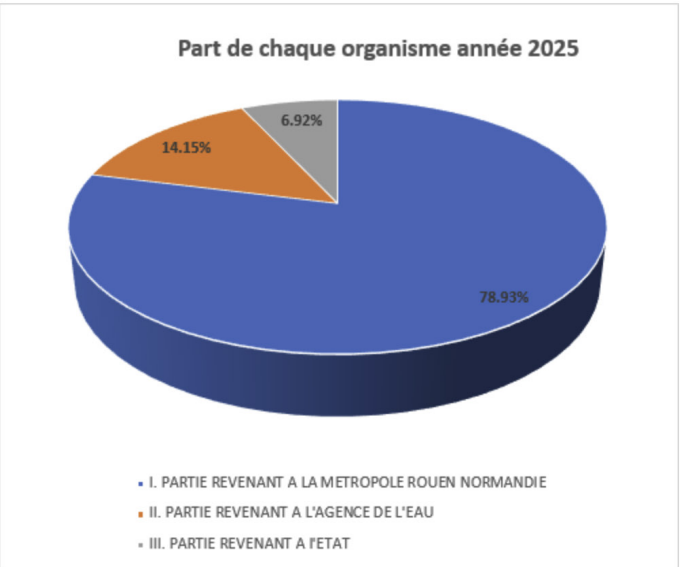
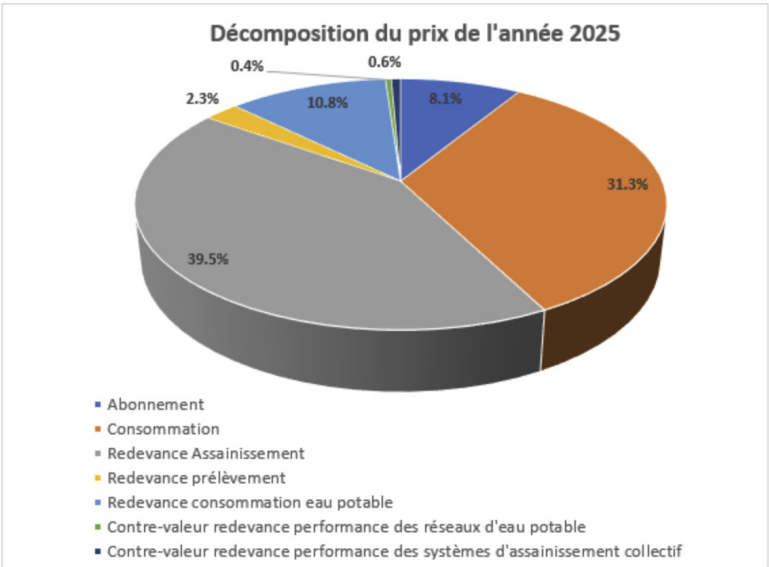
AMFREVILLE-LA-MI-VOIE
ANNEVILLE-AMBOURVILLE
AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN
BARDOUVILLE
BELBEUF
BERVILLE-SUR-SEINE
BOUILLE
CANTELEU
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF
CLÉON
DUCLAIR
ELBEUF
ÉPINAY-SUR-DUCLAIR
FRENEUSE
GOUY
GRAND-COURONNE
GRAND-QUEVILLY
HAUTOT-SUR-SEINE
HÉNOUVILLE
JUMIÈGES
LA LONDE
MESNIL-SOUS-JUMIÈGES
MONT-SAINT-AIGNAN

MOULINEAUX
OISSEL
ORIVAL
PETIT-COURONNE
PETIT-QUEVILLY
QUEVILLON
ROUEN
SAHURS
SAINT-AUBIN-CELLOVILLE
SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF
SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY
SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR
SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE
SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE
SAINT-PIERRE-LÈS-ELBEUF
SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN
SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL
TOURVILLE-LA-RIVIÈRE
LE TRAIT
VAL-DE-LA-HAYE
YAINVILLE
YMARE

EVOLUTION FACTURE EAU 120 m 3							Décomposition de la facture	
		2024		2025			2,024	2,025
	Décomposition de la facture d'Eau 120 m3	Tarifs 2024 en € HT /m3	Montant 2024 en €	Tarifs 2025 en € HT /m3	Montant 2025 en €	Evolution tarifs entre 2024 et 2025 en %	%	%
MRN	Total EAU en € (abonnement et consommation)		188.56		202.14	7.2%		
	Abonnement (part fixe)		38.93		41.73	7.2%	7.9%	8.1%
	Consommation (part variable)	De 0 à 40 m3/an	1.0551	1.1311	45.24	7.2%		
		De 41 à 100 m3/an	1.2618	1.3526	81.16	7.2%		
		De 101 à 120 m3/an	1.5861	1.7002	34.00	7.2%		
	Total consommation (part variable)		149.63		160.41	7.2%	30.4%	31.3%
	Redevance d'assainissement collectif (en € HT/m3)		1.5422	1.6841	202.09	9.2%	37.6%	39.5%
AESN 2024 XI Programme 2019-2024	I. Partie revenant a la Metropole Rouen Normandie		373.63		404.23	8.2%	75.8%	78.9%
	Redevance pour MODERNISATION AESN	0.1850	22.20				4.5%	0.0%
	Redevance pour POLLUTION de l'eau AESN 0,42 en €/ m3	0.4200	50.40				10.2%	0.0%
AESN 2025 XII Programme 2025-2030	Redevance prélèvement m3 AESN	0.1000	12.00	0.1000	12.00	0.0%	2.4%	2.3%
	Redevance consommation eau potable			0.4600	55.20			10.8%
	Contre-valeur redevance performance des réseaux d'eau potable			0.0170	2.04			0.4%
	Contre-valeur redevance performance des systèmes d'assainissement collectif			0.0267	3.20			0.6%
	II. Partie revenant à l'Agence de l'Eau		84.60		72.44		17.2%	14.1%
ETAT	Total facture HT 120 m3		458.23		476.67	4.0%	93.0%	93.1%
	TVA 5,5%*		13.80		14.93	8.1%		
	TVA 10%**		20.73		20.53	-1.0%		
	III. Part revenant à l'Etat (total TVA)		34.53		35.46		7.0%	6.9%
Total facture TTC 120 m3			492.76		512.13	3.9%	100.0%	100.0%

* soumis à TVA de 5,5%: total eau, redevance prélèvement, redevance lutte contre pollution

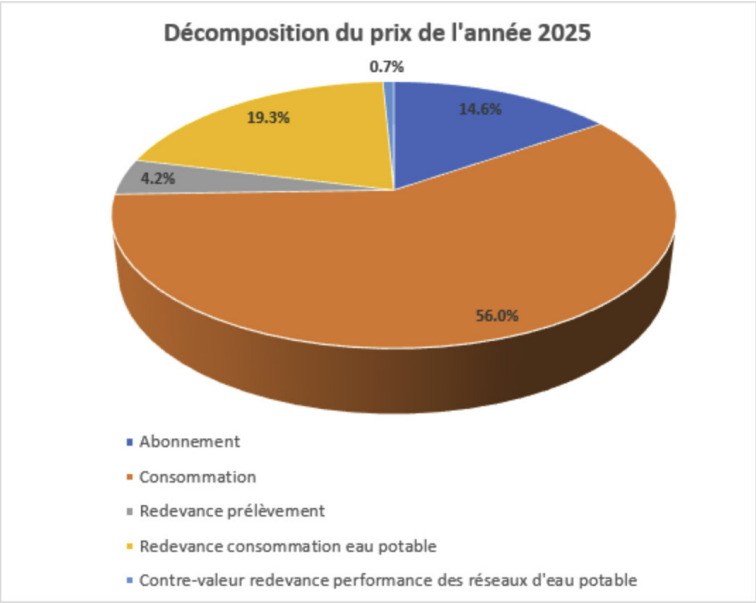
** soumis à TVA de 10% : redevance modernisation et assainissement



ÉVOLUTION FACTURE EAU Communes classées en zone de pollution renforcée et en système d’assainissement non collectif

YVILLE-SUR-SEINE

EVOLUTION FACTURE EAU 120 m 3							Décomposition de la facture	
		2024		2025		Evolution tarifs entre 2024 et 2025 en %	2,024	2,025
	Décomposition de la facture d'Eau 120 m3	Tarifs 2024 en € HT /m3	Montant 2024 en €	Tarifs 2025 en € HT /m3	Montant 2025 en €		%	%
MRN	Total EAU en € (abonnement et consommation)		188.56		202.14	7.2%		
	Abonnement (part fixe)		38.93		41.73	7.2%	14.7%	14.6%
	Consommation (part variable)	De 0 à 40 m3/an	1.0551	42.20	1.1311	45.24		
		De 41 à 100 m3/an	1.2618	75.71	1.3526	81.16		
		De 101 à 120 m3/an	1.5861	31.72	1.7002	34.00		
	Total consommation (part variable)		149.63		160.41	7.2%	56.5%	56.0%
	Redevance d'assainissement collectif (en € HT/m3)			-	-		0.0%	0.0%
I. Partie revenant a la Metropole Rouen Normandie			188.56		202.14	7.2%	71.2%	70.6%
AESN 2024 XI Programme 2019-2024	Redevance pour MODERNISATION AESN						0.0%	0.0%
	Redevance pour POLLUTION de l'eau AESN 0,42 en €/ m3	0.4200	50.40				19.0%	0.0%
AESN 2025 XII Programme 2025-2030	Redevance prélèvement m3 AESN	0.1000	12.00	0.1000	12.00	0.0%	4.5%	4.2%
	Redevance consommation eau potable			0.4600	55.20			19.3%
	Contre-valeur redevance performance des réseaux d'eau potable			0.0170	2.04			0.7%
	Contre-valeur redevance performance des systèmes d'assainissement collectif							0.0%
II. Partie revenant à l'Agence de l'Eau			62.40		69.24		23.6%	24.2%
Total facture HT 120 m3			250.96		271.38	8.1%	94.8%	94.8%
ETAT	TVA 5,5%*		13.80		14.93	8.1%		
	TVA 10%**		-		-	-		
	III. Part revenant à l'Etat (total TVA)		13.80		14.93		5.2%	5.2%
Total facture TTC 120 m3			264.77		286.30	8.1%	100.0%	100.0%
* soumis à TVA de 5,5%: total eau, redevance prélèvement, redevance lutte contre pollution								
** soumis à TVA de 10% : redevance modernisation et assainissement								



ANNEXE II

Bilan éducation eau



Programmes pédagogiques

Eau - Bilan 2024

Des programmes pédagogiques destinés aux publics scolaires et périscolaires

Les programmes pédagogiques sur l'eau, proposés par la Métropole, peuvent s'intégrer dans les classes d'eau des enseignants, aidées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il est à noter qu'un appel à projets relatif à la préservation de la ressource en eau et au jardinage durable	est lancé chaque année. Jusqu'à 6 projets d'école sont sélectionnés. Les animateurs de l'éducation à l'environnement de la Métropole accompagnent les élèves et les enseignants dans la mise en œuvre de leurs objectifs tout au long de l'année scolaire.
--	--

1/ Animation scolaire « cycle de l'eau » en classe

Objectifs

- Connaître le cycle naturel de l'eau et ses variantes
- Comprendre la complexité de la circulation de l'eau dans la nature
- Comprendre la notion de bassin versant
- Connaître et observer différents états de l'eau

Année scolaire 2022-2023 : 25 animations en classe ont été réalisées pour 626 élèves
Année scolaire 2023-2024 : 13 animations en classe ont été réalisées pour 267 élèves
Année scolaire 2024-2025 : 9 animations en classe ont été réalisées pour 220 élèves

2/ Animation scolaire « Nos consommations d'eau »

Objectifs

- Prendre conscience des différentes utilisations que l'on fait de l'eau et des quantités d'eau consommées par un foyer
- Connaître les produits respectueux de l'eau et leurs caractéristiques
- Comprendre l'effet des produits qui polluent l'eau
- Prendre conscience des inégalités face à la ressource
- Connaître les dispositifs d'épuration de l'eau
- Identifier et comprendre les gestes respectueux de l'eau
- Connaître les acteurs de l'eau

Année scolaire 2022-2023 : 19 animations en classe ont été réalisées pour 489 élèves
Année scolaire 2023-2024 : 13 animations en classe ont été réalisées pour 267 élèves
Année scolaire 2024-2025 : 10 animations en classe ont été réalisées pour 255 élèves

3/ Animation scolaire « parcours d’une goutte d’eau sale » en classe

Objectifs

- Connaître le parcours des eaux usées
- Savoir comment éviter de polluer les eaux
- Connaître les acteurs de l’eau

Année scolaire 2022-2023 : 9 animations en classe ont été réalisées pour 243 élèves
Année scolaire 2023-2024 : 13 animations en classe ont été réalisées pour 267 élèves
Année scolaire 2024-2025 : 13 animations en classe ont été réalisées pour 319 élèves

4/ Les Fabuleuses aventures de la Seine : Parcours pédagogique

La Métropole Rouen Normandie a développé, en collaboration avec le conseiller pédagogique des sciences de la DSDEN (Direction des services départementaux de l'éducation nationale) et de nombreux partenaires, le programme pédagogique complet "Les Fabuleuses Aventures de la Seine" sur les thématiques et les enjeux de ce fleuve emblématique et de son territoire : la Seine.

La pédagogie employée propose aux élèves une découverte de leur environnement proche, de manière ludique et coopérative. Il est possible de travailler sur une ou plusieurs thématiques (l’eau, l’assainissement, l’histoire et la géographie du territoire, la biodiversité locale, l’art et le patrimoine...) qui sont toutes étudiées en adéquation avec les programmes scolaires.

Sous la forme d’un livret numérique, ce programme est destiné aux enseignants des classes de CM1 à la 6^{ème} du territoire de la Métropole Rouen Normandie afin de les accompagner à mettre en œuvre leurs propres projets, en toute autonomie.

Année scolaire 2022-2023 : 24 écoles ont sollicité la Métropole et ont reçu le livret pédagogique, soit 708 élèves concernés
Année scolaire 2023-2024 : 38 écoles ont reçu le livret pédagogique (via le parcours pédagogique autour de la thématique de l’eau) soit 1042 élèves concernés
Année scolaire 2024-2025 : 14 écoles ont reçu le livret pédagogique (via le parcours pédagogique autour de la thématique de l’eau) soit 565 élèves concernés

5/ Appel à Projet Jardinage Durable pour les écoles maternelles et élémentaires

Objectifs des actions	Contenu du module jardinage :
Connaissances	
- Appliquer et comprendre les pratiques éco-responsables au potager	- Des animations en classe et au jardin avec l’éco-ambassadeur de la Métropole
- Être conscient des dangers des pesticides en préconisant la lutte biologique	

- Stimuler l'intérêt pour la nature et la préservation de l'eau - Connaître et comprendre l'importance des saisons au jardin Compétences - Être conscient de l'importance de la biodiversité dans le jardin et savoir la protéger - Être capable d'analyser les caractéristiques d'un terrain - Savoir choisir les plantes adaptées au sol et au climat - Connaître et savoir utiliser les outils de jardin Comportements - Adopter une attitude éco-citoyenne - Participer à la protection de l'environnement - Être capable de s'orienter vers une alimentation saine - Favoriser le travail collectif	- Des sensibilisations aux pratiques du jardinage durable destinées aux enseignants - Des fiches pédagogiques d'aide pour les enseignants concernant les différentes thématiques abordées - Dotation d'un composteur et d'un récupérateur d'eau de pluie (après accord de la Mairie) - Une visite d'un jardin ouvrier organisée au cours de l'année scolaire (et de la ferme pédagogique du Parc des Bruyères en fin d'année scolaire 2024/2025)
--	--

Année scolaire 2022-2023 : 6 écoles retenues pour 422 élèves, 17 enseignants et 6 ATSEM sensibilisés à la pratique du jardinage durable

Année scolaire 2023-2024 : 8 écoles retenues pour 443 élèves, 25 enseignants et 5 ATSEM sensibilisés à la pratique du jardinage durable

Année scolaire 2024-2025 : 5 écoles retenues pour 330 élèves, 18 enseignants et 5 ATSEM sensibilisés à la pratique du jardinage durable

6/ Autres Animations

Plusieurs animations ont été menées lors des temps périscolaires, au sein d'accueils de loisirs et dans des établissements d'enseignement supérieur (ex. Néoma).

2023 : 9 animations ont été réalisées soit 621 personnes sensibilisées

2024 : 1 animation a été réalisée soit 60 personnes sensibilisées pour l'école NEOMA business Scool de Rouen.

L'ensemble des animations menées en classe ou sur les temps périscolaires de ces établissements repose sur de la pédagogie active et est adapté au contexte local du territoire métropolitain (ex. maquette à l'échelle des équipements).

7/ Ramassages déchets

La Métropole accompagne l'organisation de ramassages déchet principalement menés en bord de Seine ou de cours d'eau en fournissant des kits de ramassage : gants, sacs, pinces, pesons... dont l'objectif est de sensibiliser à l'impact des pollutions terrestres, et notamment plastiques, sur les milieux aquatiques.

Ces initiatives sont portées par les associations mobilisées sur ce sujet et de nombreux Conseils Municipaux de Jeunes.

En 2023, 25 ramassages de déchets ont été accompagnés, mobilisant 724 personnes.

En 2024, 6 ramassages de déchets ont été accompagnés, mobilisant 1 230 personnes.



Bénéficiaires des structures sociales

Objectifs

- Prendre conscience que l’eau de robinet est de qualité
- Déconstruire les préjugés autour de l’eau distribuée par la Métropole
- Comprendre le circuit de l’eau à l’échelle de la ville
- Sensibiliser à la préservation de la ressource en eau
- Sensibiliser à la consommation respectueuse et raisonnée de l’eau

Les interventions au sein des structures sociales se sont inscrites dans des projets de structure plus globaux en lien avec les écogestes et abordant de nombreuses autres thématiques telles que la mobilité, l’alimentation, la réduction des déchets...

Les animations, menées par l’équipe pédagogique de la DACTE ou par des prestataires dans le cadre du dispositif “Mon P’tit Atelier” ont consisté en des ateliers de dégustation de différentes eaux et des ateliers participatifs et interactifs basés sur le quotidien des publics.

Par ailleurs, la Métropole a mis en ligne des outils à destination des professionnels (fiches d’activité, ressources, guides etc.) permettant d’accompagner les travailleurs sociaux, sur les sujets environnementaux et renforçant ainsi leur autonomie dans la menée de leurs propres projets.

En 2023, 6 animations ont été réalisées au sein de structures sociales pour 148 personnes.

En 2024, 9 animations ont été réalisées au sein de structures sociales pour 252 personnes.

Le Grand public via « Mon P’tit Atelier »

Mon P’tit Atelier est un dispositif d’animations environnementales « hors les murs » (évènementiels communaux ou associatifs). Les animations sont participatives et se veulent reproductibles à la maison, l’idée est de rendre le citoyen acteur de sa propre transition. Les animations sont menées par des prestataires partenaires de la Métropole (associations principalement).

En 2023, 16 animations Mon P’tit atelier axées sur la thématique de l’eau (ex. atelier Do It Yourself sur la fabrication de lessive maison) ont été réalisées lors d’événements communaux ou associatifs, soit 721 personnes sensibilisées.

En 2024, 10 animations Mon P’tit atelier axées sur la thématique de l’eau (ex. atelier DIY sur la fabrication de lessive maison) ont été réalisées lors d’événements communaux (Appel à projets Journée mondiale des océans ou événements ponctuels) ou associatifs, soit 577 personnes sensibilisées.



Le Pavillon des Transitions

Ouvert au public depuis juin 2022, le Pavillon des Transitions est un lieu dédié à la transition écologique qui accueille tous les publics autour d’expositions interactives, d’ateliers participatifs, de conférences et de temps forts.



L’exposition « ça chauffe » a été présentée au public à partir du 13 janvier 2024. Axée sur le changement climatique, cette exposition est divisée en quatre grandes parties (les faits, les causes les conséquences, et actions d’atténuation/adaptation). Trois modules ont été adaptés sur le thème de l’eau :

- La carte de la France et du monde relatant la montée des eaux, inondation, fonte des glaces, disparition de la biodiversité marine.
 - Un panneau bois avec des jeux expliquant de manière ludique la gestion de l’eau (augmentation des précipitations, raréfaction de la ressource etc.)
 - Une sandbox (dispositif associant un bac à sable surmonté d’une potence à laquelle est fixée une caméra reliée à un ordinateur et permettant d’observer en temps réel les effets d’un barrage ou d’une inondation) en partenariat avec l’URM IDEES 6266 CNRS de l’Université de Rouen.
 - Une partie de l’exposition présente un espace immersif sur les coraux par l’artiste Jeremy gobet
- Au total, 38329 visiteurs ont découvert l’exposition selon la répartition suivante : 58% de public en individuel (adultes et familles), 27% de groupes d’enfants (scolaires et extra-scolaires) et 15% de groupes d’adultes (structures sociales).

Les ateliers proposés aux groupes scolaires et extra scolaires : Le voyage de Nita, Pollution inondation, le cycle de l’eau, Journal télévisé : retour vers le futur, Mon quartier se met au vert. Tous ces ateliers abordent directement ou indirectement l’eau et sa gestion. 3850 enfants répartis sur 133 groupes ont participé à ces animations.

En janvier 2024, dans le cadre d’un partenariat, le Pavillon des transitions a accueilli l’association “L’école des pôles” qui a organisé des animations de sensibilisation autour des pôles sur le bateau “le Français”, couplé aux visites guidées de l’exposition « ça chauffe », pour 146 participants.

En juillet 2024, le Pavillon a participé à La Fête du Fleuve, en partenariat avec la ville de Rouen, en proposant à 694 participants (public familial principalement) de nombreuses animations sur les enjeux de préservation de la ressource en eau, du fleuve et à l’impact de nos gestes au quotidien.

En août 2024, dans le cadre de la Solitaire du Figaro Paprec, le Pavillon des Transitions a proposé des parcours gratuits, dédiés aux enjeux de la protection de la ressource en eau et des océans. Le pavillon des transitions a accueilli durant cette semaine : 4855 visiteurs.

Le Pavillon propose également des ateliers « faire soi-même » pour le grand public et pour les structures sociales. 130 ateliers grand public ont été proposés en 2024 soit 1 602 participants (ateliers adultes et parents-enfants). Concernant les structures sociales, ce sont 1390 personnes qui ont participé aux ateliers.

Ces ateliers participatifs étaient variés comme la fabrication d'oyas, produits ménagers ou les économies domestiques.

L'exposition « l'eau au cœur de la science, qui avait été présentée aux publics au 2022, est devenue itinérante et a été mise à disposition des structures du territoire (communes, associations, structures sociales...) qui en ont fait la demande. En 2024, elle a été empruntée et présentée au public :

- ✓ A la médiathèque de Notre dame de Bondeville du 5 février 2024 au 25 mars 2024.
- ✓ A la ville de Bois Guillaume du 24 septembre 2024 au 15 octobre 2024.

Stratégie Métropole Zéro Pollution Plastique

En mars 2022, la Métropole a voté en Conseil Métropolitain l'adoption d'une stratégie et du plan d'actions pluriannuel et transversal « Métropole Zéro Pollution Plastique ». La stratégie de ce programme vise à réduire la pollution plastique sur le territoire de façon pérenne en changeant durablement le comportement des citoyens, en fédérant l'ensemble des actions menées sur le territoire. Le plan d'actions se divise en 5 axes, 11 objectifs et 31 actions ayant pour finalité de :



1. Accompagner la réduction des produits plastiques à usage unique
2. Améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques
3. Préserver les milieux naturels et le cycle de l'eau de la pollution plastique
4. Réduire localement la pollution plastique existante
5. Animer la démarche et mobiliser les acteurs et les citoyens

En 2024, 22 des 31 actions du programme ont été réalisées et 6 sont en cours de réalisation (3 actions supprimées ou non réalisées du programme d'actions).

Le bilan des actions 2024 a été présenté en mai 2025 lors de la réunion du Comité de pilotage rassemblant les différentes directions de la MRN concernées et les partenaires extérieures tels que le SMEDAR, Citéo, Le GIP Seine-Aval...

Les actions nouvelles mises en place en 2024 :

- Achat de 6 nouvelles fontaines pour une implantation fixe sur le territoire MRN
- Extension du dispositif Mon Propre Quartier dans un quartier du centre-ville à Saint-Pierre-Lès-Elbeuf ainsi qu'à Rouen, quartier Saint Sever/Lafayette
- Mise à disposition d'un nouvel outil pédagogique d'accompagnement du message "Ici Commence la mer" pour les groupes d'enfants et d'adultes
- 26 ramassages de déchets mobilisant 377 personnes et 9 644kg de déchets ramassés
- Transmission des données de signalements des dépôts sauvages à la Direction, Maitrise des Déchets ou Office Nationale des Forêts pour enlèvements sur 16 communes dont Rouen, Houpeville, La Londe qui sont les plus signalées
- 37 élus et agents communaux formés sur la problématique des dépôts sauvages



Labellisation Eco-manifestation

Accompagnement des grands événements

La Métropole accompagne les organisateurs d'événements à promouvoir les bons gestes, réduire leurs déchets, mettre en place ou renforcer les dispositifs de tri des déchets et préserver la ressource en eau tout en luttant contre la pollution plastique.

Parmi ces événements d'ampleur :

Rouen sur mer organisé du 5 juillet au 4 août 2024 a été accompagné via la mise à disposition de deux fontaines à eau. 18 477 litres d'eau ont été distribués, soit une économie de 36 954 bouteilles d'eau de 50cl et de 776 kg de plastique évités.

Le Stade Sottevillais 76, organisateur de l'événement annuel « Meeting International d'athlétisme » en accueillant 4 000 visiteurs. En 2024, l'accompagnement éco-responsable de l'événement s'est poursuivi et était principalement axé sur la gestion des déchets (4 juillet 2024). Trois fontaines à eau ont été installées sur le site pour limiter les bouteilles d'eau en plastique et encourager l'utilisation de la gourde (public et athlètes) : 358 litres d'eau distribuées soit 15 kilos de plastique évités.

Appel à projets Eco-manifestations

A travers son dispositif Eco-manifestations, la Métropole accompagne depuis 2014 les organisateurs d'événements sur le territoire métropolitain à réduire leurs déchets et à mettre en place le tri lors des manifestations. La labellisation d'un événement permet de questionner l'ensemble des mesures à prendre sur la réduction et la gestion des déchets, ainsi que celles concernant les autres enjeux de transition écologique (mobilité, énergie, eau).

En 2024, 80 événements ont été écolabellisés sur le territoire. Cela représente :

- ✓ 296 414 participants sur 32 communes différentes
- ✓ 10 600 gobelets réutilisables donnés
- ✓ 539 carafes à eau mises à disposition

- ✓ 16 cendriers de vote mis à disposition
- ✓ 35 manifestations avec prêt de fontaines sur 17 communes. 36 479 litres d’eau consommés aux fontaines, soit près de 73 000 bouteilles de bouteilles de 50cL d’eau et 1,5 tonnes de plastique économisées)

Sur le même principe d’accompagnement, la Métropole labellise les « Eco-kermesses » des écoles maternelles et élémentaires du territoire via un accompagnement méthodologique et de la dotation de matériels (gobelets réutilisables). En 2024, 13 kermesses ont été labellisées, soit 3900 personnes sensibilisées.

ANNEXE III

Agence de l’eau

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

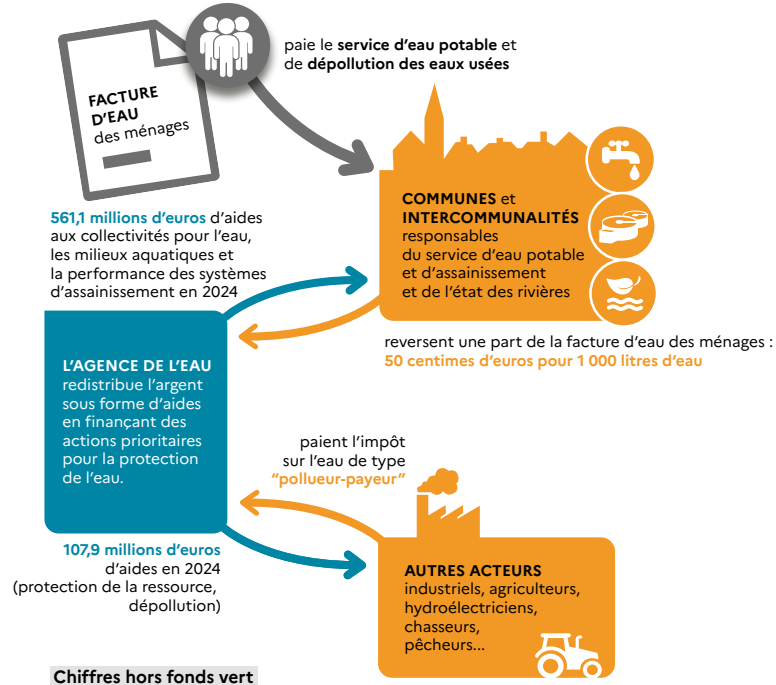
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



©AESN

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition mars 2025

1

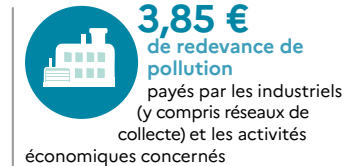
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 674 M€ dont plus de 403 M€ en provenance de la facture d'eau.

2024

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



2

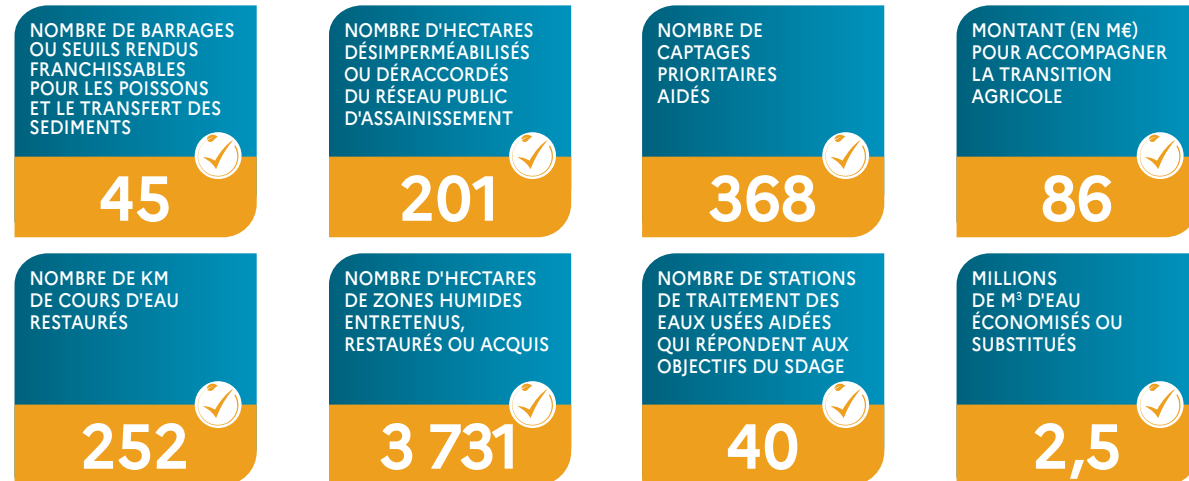
NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2024

Plus de 700 M€ d'aides financières ont été accordées pour soutenir 4 050 projets menés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour la dernière année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024.

65 % de ces aides contribuent directement à l'adaptation au changement climatique. De plus l'agence de l'eau a attribué 44,5 M€ aux collectivités au titre du fonds vert, volet "renaturation des villes et villages".

EN 2024...



LANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU



Le nouveau programme est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Avec une enveloppe de 4,7 milliards d'euros pour 6 ans, il répond à des priorités stratégiques, et mobilise des moyens permettant de fédérer tous les acteurs du bassin autour d'ambitions communes comme garantir un bon état des eaux, préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement

en eau potable ou encore accompagner la transition agricole pour l'eau et reconquérir la biodiversité.

Pour connaître les aides possibles :
<https://www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030>

LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Le dispositif légal de la réforme des redevances, inscrit dans la loi de finances pour 2024, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Il instaure, notamment, trois nouvelles redevances : redevance pour consommation d'eau potable, redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif et redevance de performance des réseaux d'eau potable, venant se substituer aux redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte. Cette réforme vise à renforcer et à rendre plus lisible la mise en œuvre des principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur » ainsi qu'à valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse de leurs réseaux. Elle a également pour objectif de rééquilibrer progressivement les contributions des différentes catégories des redevables en diminuant la part des ménages dans la fiscalité de l'eau, tout en renforçant pour tous le « signal-prix » et en incitant à la sobriété. Ces ressources fiscales financeront notamment le déploiement du Plan Eau et permettront d'accompagner plus vite et plus fortement les acteurs des territoires face au changement climatique.

<https://www.eau-seine-normandie.fr/reforme-redevance-2025>

CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !



Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 076-217604750-20260212-DCM2026002-DE

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

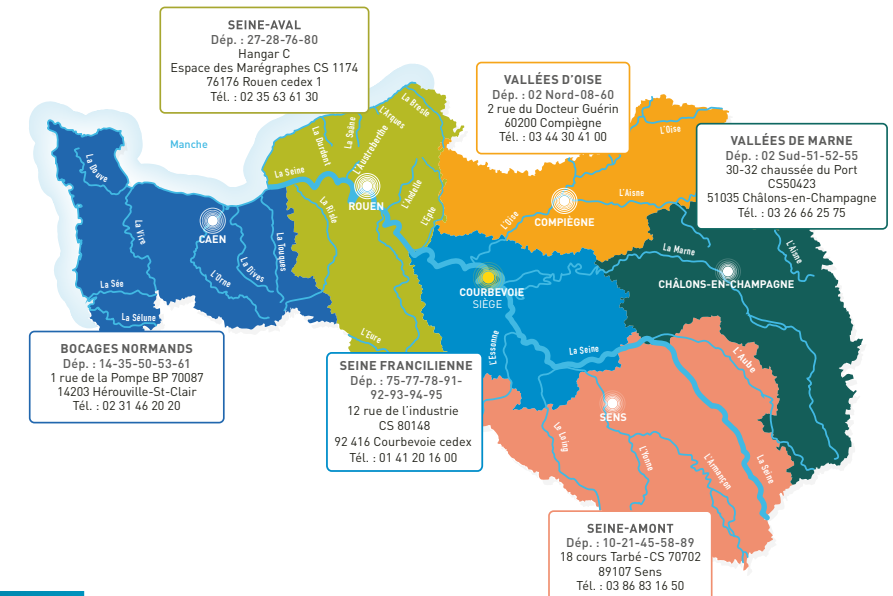
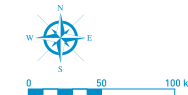
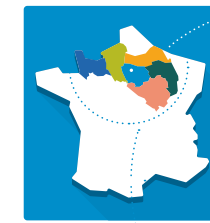
L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 076-217604750-20260212-DCM2026002-DE



eau
métropole
ROUEN NORMANDIE

Ma Métropole

metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

Service & appel gratuits

Métropole Rouen Normandie

Le 108

108 Allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN CEDEX

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

www.metropole-rouen-normandie.fr